

1. - Congrès du 3 novembre - Chiffres clés -
2. - Remise en cause des allègements de charges -
- Pluriactivité agricole - Ils ont dit...
3. - Négociation paritaire - Gouvernement
et partenaires sociaux font feu de tout bois -
- Ils ont dit... - Chiffres clés -
4. - Programme du congrès de l'UPA - L'agenda -

Chiffres clés

Le nombre total de salariés de l'artisanat a progressé de 20% entre 1998 et 2004. Ils sont aujourd'hui près de 2 millions 400 000 à travailler dans une entreprise artisanale.

Au 1^{er} janvier 2005, la France comptait 879 000 entreprises artisanales.

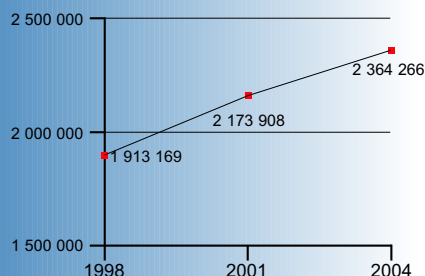
41% des artisans exercent dans des villes moyennes (- de 200 000 hab.),

31% en communes rurales (- de 2 000 hab.) et 28% dans les grandes villes (+ de 200 000 hab.).

Source RSA au 1^{er} janvier 2005.

Au premier semestre 2005, 36% des artisans ont rencontré des difficultés de recrutement, soit 13 points de plus qu'en 2004.

Enquête UPA/I+C de juillet 2005.



Evolution de l'emploi salarié dans l'artisanat

CONGRES DU 3 NOVEMBRE

L'entreprise artisanale sur le front de l'emploi et de la cohésion sociale

Trois ministres participeront cette année au congrès de l'UPA qui se partagera entre discours, table-ronde et débats.

L'incomparable contribution des artisans à la création d'emploi et à la cohésion sociale, serait-elle en voie de s'éteindre ? L'identité même de l'artisanat, serait-elle menacée ? Traditionnellement, le secteur constitue un puissant levier de promotion sociale en permettant à une partie importante de la population, de se former et de s'insérer dans la vie professionnelle, à l'instar des 175 000 apprentis qui chaque année sont accueillis dans les entreprises artisanales. De même, les artisans participent au maintien de liens sociaux de proximité dans les centres villes et les quartiers ; ils favorisent ainsi un aménagement équilibré du territoire, contrairement à la plupart des autres activités économiques. En outre, l'entreprise artisanale est fortement créatrice d'emplois. Le nombre de salariés de l'artisanat est en progression constante depuis plusieurs années et la création d'entreprises bat son plein elle aussi, de sorte que la population artisanale totale croît régulièrement. Ce processus de développement de l'artisanat est pourtant largement freiné. La plupart des branches professionnelles qui le com-

posent connaissent des besoins de recrutement mais ne parviennent ni à embaucher, ni à former du personnel, faute de candidats. Dans ce contexte, et alors que le chômage touche encore près de dix pour cent de la population active, comment éviter que la machine à créer des emplois et de la cohésion sociale ne s'enraye ? Voilà une des questions auxquelles les intervenants à la table-ronde de la matinée du congrès (programme p.4) tenteront de répondre. Selon leurs compétences, ils traiteront plus particulièrement des problématiques suivantes : sous quelle forme le système scolaire doit-il évoluer pour s'ouvrir au monde professionnel ? Comment faire en sorte que les jeunes optent pour l'apprentissage par choix et non plus par défaut ? Comment rendre le service public de l'emploi plus performant et améliorer la rencontre entre offres et demandes d'emploi ? Quelles garanties apporter au salarié pour qu'il rejoigne l'entreprise artisanale et qu'il y reste ? Par quelles politiques d'accompagnement les pouvoirs publics peuvent-ils favoriser l'embauche dans l'artisanat et la petite entreprise ? Le débat est ouvert.

Ils ont dit...

"Le ministre des Finances, Thierry Breton, a annoncé l'exonération des plus-values de cession sur les actions au bout d'une période de huit ans. Sans juger l'opportunité d'une telle mesure, l'UPA attire en revanche l'attention des pouvoirs publics sur le fait qu'en parallèle la cession des fonds de commerce demeure soumise à une très forte imposition. En effet, les plus-values constatées sur la revente d'un fonds de commerce sont d'autant plus élevées que la durée de détention est importante puisque leur calcul s'effectue sans prise en compte d'un coefficient d'érosion monétaire.

Dans ce contexte, et alors que la transmission des entreprises artisanales et commerciales constitue un enjeu majeur pour la création de richesse et d'emploi dans les années à venir, l'UPA demande qu'au moins le dispositif mis en place en 2004 en vue de favoriser la transmission des activités de proximité, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale par une exonération des plus-values professionnelles, soit prorogé au-delà du 31 décembre 2005."

Extrait du communiqué diffusé par l'UPA le 21 octobre 2005 dans le cadre de l'examen du projet de Budget 2006 à l'Assemblée nationale.

Ils ont dit...

Vous allez examiner un amendement qui vise à relever le montant du seuil des bénéficiaires industriels et commerciaux réalisés par un agriculteur pouvant être rattachés aux bénéficiaires agricoles.

Notre secteur se bat pour obtenir une égalité de traitement entre agriculteurs et artisans au titre de la pluriactivité.

Les dispositions actuelles instaurent un équilibre précaire qui doit être préservé afin de ne pas raviver de forts mécontentements...

Extrait du courrier envoyé le 18 octobre (avant l'examen de la mesure), par le Président de l'UPA au Rapporteur Général du Budget, Gilles Carrez.

REMISE EN CAUSE DES ALLEGEMENTS DE CHARGES Un reniement politique destructeur d'emploi



Déjà à l'automne 2004, une partie de la majorité parlementaire s'était montrée sceptique quant à la nécessité de réduire encore les cotisations sociales patronales et Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Economie soumis à des contraintes budgétaires rigoureuses, avait limité les allègements aux salaires allant jusqu'à 1,6 SMIC alors que la loi Fillon avait fixé le plafond à 1,7 SMIC. Cette année, non seulement les allègements restent plafonnés à 1,6 SMIC, mais le principe même de leur efficacité en matière de création d'emploi est remis en cause par certains députés, en particulier par le Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Pierre Méhaignerie. Celui-ci semble cependant avoir été sensible aux arguments du Président de l'UPA qu'il auditionnait le 13 octobre dernier, puisqu'il n'est pas allé jusqu'à amender le texte en profondeur. Pourtant la

partie n'est pas gagnée, ni pour cette loi de Finances ni pour l'avenir. C'est pourquoi l'UPA n'a pas manqué d'alerter le législateur sur les risques que ferait peser un tel reniement politique. La baisse des charges sociales sur la main d'oeuvre constitue à l'évidence le levier le plus efficace pour créer des emplois. Le pire serait d'affaiblir le processus en cours ; ce choix apparaîtrait clairement comme un retour en arrière, anéantirait tout espoir de réduire un jour le coût du travail en France et serait directement destructeur d'emploi. Le processus engagé depuis plusieurs années aurait certes dû être accompagné, comme le demande l'UPA depuis de nombreuses années, d'une vraie réforme du financement de la protection sociale qui permette de réduire le coût de la main d'oeuvre et qui soit donc plus favorable à l'emploi. En attendant, les allègements de charges consentis depuis 1993 ont offert un minimum de visibilité aux chefs d'entreprises qui seraient a contrario amenés à réduire l'embauche au moindre signe d'augmentation du coût du travail. En outre, aucune autre mesure n'a fait la preuve chiffrée d'une incidence positive sur l'emploi de même ampleur. L'UPA continuera donc à défendre sans faillir la baisse du coût du travail en France.

PLURIACTIVITE AGRICOLE

L'équité fiscale en question

L'annonce d'une nouvelle disposition fiscale a conduit l'UPA à réagir immédiatement en demandant une plus grande équité en direction des entreprises artisanales. En particulier, les députés ont adopté une mesure qui menace de rompre l'équilibre précaire qui avait été trouvé en matière fiscale entre activités artisanales et commerciales d'une part et activités agricoles d'autre part. En effet, un amendement au projet de loi de Finances pour 2006 porte de 30.000 à 50.000 euros, le niveau des recettes résultant d'activités non agricoles et qui pourront néanmoins bénéficier de la fiscalité

avantageuse accordée aux agriculteurs. Le législateur incite de cette manière les exploitants agricoles à développer des activités concurrentielles de l'artisanat et du commerce : chantiers de travaux publics, vente directe aux particuliers, hôtellerie - restauration... L'UPA rejette cette forme de concurrence déloyale, rappelant que l'artisanat constitue le premier employeur en milieu rural et que le développement d'une agriculture de proximité doit se concevoir "avec" et non "aux dépens" du tissu économique local. La balle est maintenant dans le camp des sénateurs.

L'UPA signe l'accord sur l'emploi des seniors

Concourir à une progression de 14 points du taux d'emploi des 55-64 ans afin de passer du taux actuel de 36% (très inférieur à celui enregistré dans la plupart des pays occidentaux) à 50% à l'horizon 2010, voilà l'ambition affichée par l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 présenté comme "l'amorce d'une révolution culturelle" par le ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, Gérard Larcher. L'UPA qui participait à cette négociation par l'intermédiaire de ces deux représentants, Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale, et Marc Westrelin, membre du Conseil National de l'UPA, a décidé de signer cet accord qui rompt avec la logique qui prévalait depuis près de trente ans selon laquelle un retrait précoce du marché du travail de la part des seniors était de nature à favoriser la baisse du chômage des jeunes. La principale innovation figure à l'article 17 qui aménage le contrat à durée déterminée -CDD- au profit de l'emploi des plus de 57 ans. Tout salarié de cet âge, inscrit comme demandeur d'emploi depuis plus de trois mois ou

en convention de reclassement personnalisé, se verra proposer un CDD d'une durée maximale de dix huit mois renouvelable une fois afin de lui permettre d'acquérir des droits supplémentaires pour liquider sa retraite à taux plein. Cette mesure qui déroge aux dispositions actuelles du code du travail nécessitera des aménagements législatifs et réglementaires. Autres mesures importantes instaurées par cet accord, celles permettant de confier à des salariés volontaires et ayant une légitimité professionnelle, la mission de développer le tutorat, le parrainage ou toute autre modalité pouvant concourir à la transmission des savoirs et des savoir-faire. La majorité des dispositions proposées par cet accord devront être mises en oeuvre par les différentes branches. En outre, le Premier ministre a d'ores et déjà annoncé qu'il comptait bâtir à partir de cet accord un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors qui aura trois grandes priorités : favoriser le maintien dans l'emploi, faciliter le retour rapide à l'emploi après 45 ans, mieux aménager les transitions entre emploi et retraite.

EMPLOI

Gouvernement et partenaires sociaux font feu de tout bois

Entre les contrats nouvelles embauches, l'emploi des seniors et la nouvelle convention d'assurance-chômage, gouvernement et partenaires sociaux multiplient les initiatives pour doper l'emploi. Les CNE commencent à susciter l'adhésion des chefs de petites entreprises puisque plus de 10% de leurs recrutements se font en contrats nouvelles embauches. Tout en admettant la possibilité d'une marge d'erreur, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -Acofs- a évalué à 74.000 le nombre de contrats CNE conclus en septembre, soit un total supérieur à 100.000 embauches depuis l'entrée en vigueur de la loi début août. Parallèlement les partenaires sociaux ont conclu un accord visant à



Dominique de Villepin entouré de Jean-Louis Borloo, Thierry Breton et Gérard Larcher

développer le taux d'activité des plus de 57 ans (voir ci-dessus). Ils se retrouveront le 8 novembre pour une première séance de négociations sur le renouvellement de la convention Unedic. L'objectif est de parvenir avant le 31 décembre à optimiser les règles d'indemnisation du chômage en faveur de l'emploi.

Ils ont dit...

"Nous partageons, je le sais, la conviction que le dialogue social est au coeur de notre modèle social. Et il est normal, dans une démocratie comme la nôtre, que des rencontres régulières aient lieu entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux..."

Comme je m'y suis engagé, je vous invite à poursuivre le dialogue ..., je souhaite vous rencontrer dans les prochains jours (le 25 novembre) pour une réunion de travail et d'échanges en présence de messieurs Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher.

Nous pourrions aborder notamment trois thèmes : comment améliorer la sécurisation des parcours professionnels des salariés ? comment améliorer le pouvoir d'achat des salariés ? comment réduire les inégalités sur le marché du travail ?"

Extrait du courrier adressé au Président de l'UPA par le Premier ministre, Dominique de Villepin.

Chiffres clés

Le taux de chômage est actuellement de 9,9% de la population active, soit plus de 2 millions 400.000 personnes.

Les entreprises de moins de 20 salariés auraient signé quelque 74.000 contrats nouvelles embauches -CNE- en septembre sur un total de 1.571.500 déclarations uniques d'embauche -DUE-. En comptant les 31.000 CNE annoncés à la fin août, le nouveau contrat dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi aurait donc permis plus de 100.000 embauches en moins de deux mois.

Le CNE correspond à l'heure actuelle à 10,7% des intentions d'embauche des entreprises de moins de 20 salariés, contre 67% pour les contrats à durée déterminée -CDD- et 22% pour les contrats à durée indéterminée -CDI-.

**PROGRAMME
DU CONGRES DE L'UPA DU 3 NOVEMBRE 2005**

- 9H30 ACCUEIL
- 9H50 **Ouverture par Pierre Perrin**, Président de l'UPA
- 10H00 **Intervention de Gérard Larcher**, Ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes
- 10H20 TABLE-RONDE
"L'entreprise artisanale sur le front de l'emploi et de la cohésion sociale"
 Intervention liminaire de Michel Godet, Professeur au Centre national des arts et métiers -CNAM-
 Table-ronde : parlementaires ; Yvonne Delemotte, Secrétaire nationale CFDT ; Claude Thélot, Rapporteur du débat national sur l'avenir de l'Ecole ; Jean-Marie Marx, Directeur Général adjoint de l'ANPE ; le Président et les Vice-Présidents de l'UPA
- 11H45 **Intervention de Pierre Perrin**, Président de l'UPA, en présence du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
- 12H15 **Intervention de Jean-Louis Borloo**, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
- 12H45 DEJEUNER
- 14H15 REPRISE
- Présentation par Dominique Libault**, Directeur de la Sécurité Sociale, des orientations du gouvernement concernant la mise en place du Régime social des indépendants -RSI-
- RSI** : introduction de Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale de l'UPA - Débat avec la salle
- Plan d'urgence pour l'emploi** : introduction de Pierre Perez, 1^{er} Vice-Président de l'UPA - Débat avec la salle
- TVA à 5,5%** : introduction de Jean Lardin, 2^{ème} Vice-Président de l'UPA - Débat avec la salle
- Règles commerciales et loi PME** : introduction de Gabriel Paillason, 3^{ème} Vice-Président de l'UPA - Débat avec la salle
- Services à la personne** : introduction de Pierre Martin, Trésorier de l'UPA - Débat avec la salle
- Questions diverses
- 16H00 **Intervention de Pierre Perrin**, Président de l'UPA, en présence du Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales
- Intervention de Renaud Dutreil**, Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales
- 16H30 FIN DES TRAVAUX

Matinée animée par Olivier de Lagarde, après-midi animée par Gérard Courchelle.

L'agenda

11 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie de remise de la Légion d'honneur à Pierre Martin, Président de la Confédération nationale de la coiffure, Trésorier de l'UPA.

12 OCTOBRE

Participation des négociateurs UPA, Dany Bourdeaux et Marc Westrelin, à la réunion paritaire conclusive sur l'emploi des seniors.

13 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par le Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

19 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie de remise des prix de la dynamique artisanale - ARTINOV-.

20 OCTOBRE

Conseil national de l'UPA.

25 OCTOBRE

Entretien du Président de l'UPA avec le Conseiller technique en charge de l'Artisanat, du Commerce et des PME, auprès du Premier ministre .

26 OCTOBRE

Entretien du Président de l'UPA avec le Président du Conseil économique et social -CES-.

27 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA à la mise en place de l'UPA Centre Alsace à Colmar.

2 NOVEMBRE

Participation des négociateurs UPA, Dany Bourdeaux et Marc Westrelin, à la négociation paritaire sur la pénibilité au travail.

Entretien du Président de l'UPA avec le Directeur adjoint de cabinet du Premier ministre, chargé des Affaires sociales.

3 NOVEMBRE

Congrès de l'UPA.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr